

CENTRE de GESTION de la

Nombre de membres

27

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**Nombre de présents**

13

d'EURE-ET-LOIR**Pouvoirs :**

7

Séance du 3 avril 2025**Nombre d'absents**

14

Nombre de votants

20

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOBIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Laurent ARCHENAUT, Payer départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 3 avril 2025

Objet : Budget primitif 2025

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Le projet de budget primitif qui vous est proposé s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 5 453 944,24€ toutes sections confondues ;

Pour la construction du budget primitif 2025, les différents partis pris sont les suivants :

- Des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte :

Au 011 – Charges à caractère général :

L'objectif reste de contenir les frais de fonctionnement tout en réalisant les études et travaux nécessaires à l'entretien pour garantir le bon fonctionnement et la pérennité des équipements et maintenir aux agents des conditions de travail et d'accueil optimales :

On notera en autre la prise en compte sur ce chapitre :

- D'un audit énergétique
- des honoraires du cabinet de recrutement en cas de recrutement d'un second médecin
- de l'acquisition de doudounes personnalisées pour les agents d'accueil du CDG et prise en charge du nettoyage des EPI,
- de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en raison de l'organisation des concours et examens importants organisés cette année pour agent de maîtrise, technicien Principal de 2e classe et rédacteur (besoins en fourniture administrative, location de salles, indemnités de jury/surveillants, achat de sujets...)
- de la désignation d'un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé via le GIP RECIA
- du financement du dispositif de signalement des situations de harcèlement pour les agents du CDG via la solution externalisée proposée par le CDG45,
- de la poursuite des travaux de rénovation du CDG (film vitres, moteur de climatisation/chauffage) et de réparation (chaudières notamment)
- de l'augmentation des remboursements de couts lauréat hors de la coordination régionale et du conventionnement avec le CIG.
- de l'augmentation mécanique des frais de déplacement des agents du CDG en raison des recrutements intervenus.

Au 012 – Charges de personnel :

La masse salariale sera en augmentation mécaniquement, compte tenu :

- de l'augmentation des cotisations CNRACL à compter du 1^{er} janvier pour l'ensemble des agents CNRACL.
- des recrutements intervenus en cours d'année 2024, notamment pour la secrétaire médicale, la nouvelle responsable du Pôle médicale et la chargée de mission des contrats de groupe, la responsable du pôle gestion des carrières qui seront pris en compte sur une année pleine en 2025, et ceux qui restent à finaliser (second médecin de prévention, gestionnaire ressources, assistant administratif en charge des instances paritaires).
- De la prise en charge sur une année pleine de l'agent FMPE pris en charge à compter de mars 2024, générant une dépense au 012 et une recette de fonctionnement supérieure à la dépense (150% de son salaire les 2 premières années).
- De l'augmentation des indemnités versées dans le cadre de l'organisation des concours et examen aux intervenants n'ayant pas qualité de fonctionnaires,

Au 65 – autres charges de gestion courante :

On notera en autre la prise en compte sur ce chapitre :

- augmentation du montant de remboursement de droits syndicaux, compte tenu d'une décharge à 100% intervenue courant 2024 et d'une seconde potentielle envisagée ;

- l'acquisition d'une plateforme informatique permettant des échanges du réseau départemental des secrétaires généraux de mairie,

Au 67 – charges spécifiques :

On notera la prise en compte sur ce chapitre :

- le maintien d'une enveloppe pour les titres à annuler (double titrage de cotisations), en lien avec le travail actuel sur la comptabilité du CDG (restes à recouvrer).

Au 68 – Dotations aux provisions :

On notera l'ajustement de la provision pour risque (risque de non recouvrement de créances).

- Des recettes de fonctionnement qui prennent en compte :

Au 013 – Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend principalement la contribution de la collectivité d'origine du fonctionnaire (FMPE) pris en charge par le Centre de gestion pour une année complète et le remboursement versé par l'assurance statutaire.

Au 70 – Produits des services :

Ce chapitre comprend l'ensemble des cotisations, contributions et recettes perçues par les services du CDG en contrepartie des missions assurées.

Le contexte national de raréfaction des recettes et d'augmentation croissante des dépenses de fonctionnement auxquels sont confrontés tous les employeurs publics territoriaux, conduit le CDG à être prudent quant à l'évolution des masses salariales des collectivités, qui servent d'assiette pour le calcul des cotisations perçues par le CDG, et des demandes en missions facultatives.

On notera la prise en compte sur ce chapitre :

- Des tickets d'entrée encaissés et frais de gestion pour l'adhésion des collectivités aux contrats groupe concernant la protection sociale complémentaire pour les risques prévoyance et santé en augmentation du fait des nouvelles obligations de participations financières de employeurs publics,
- du solde la convention avec le FIPHFP qui s'achèvera en juin 2025 et du 1^{er} acompte de la nouvelle convention quadriennale qui devrait être conclue en fin d'année (environ 90K€).

Au 74 – Dotations et participations :

On notera la prise en compte sur ce chapitre :

- du remboursement FCTVA estimé pour 2025
- des subventions du FIPHFP pour les études d'aménagements de poste réalisés de certains agents du CDG.

Au 75 – Autres produits de gestion courante :

Il s'agit du loyer de CANOPE, et du versement des chèques déjeuner.

- Des dépenses d'investissement qui prennent en compte principalement :

- Le coût des licences informatiques
- Quelques travaux d'aménagement de bureaux
- Le changement de la centrale à incendie
- L'acquisition d'un défibrillateur
- L'acquisition éventuelle d'un véhicule de service pour la médecine préventive
- Le passage en LED du bâtiment
- Le renouvellement d'une petite partie du parc informatique et l'acquisition de nouveaux mobilier de la salle Hélène BOUCHER,
- Les aménagements de poste réalisés pour certains agents du CDG.

- Des recettes d'investissement qui prennent en compte, outre l'excédent antérieur reporté et le virement de la section de fonctionnement :

- Le FCTVA
- Les dotations aux amortissements

Au final, le budget soumis au vote du conseil d'administration se traduit comme suit :

| BUDGET 2025 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 4 942 480.33 € | 4 942 480.33 € |
| Section d'investissement | 1 545 505.72 € | 1 545 505.72 € |
| Total | 6 487 986.05 € | 6 487 986.05 € |

Il est proposé au Conseil d'administration de décider de voter le présent budget 2025 par chapitre et de l'adopter tel que présenté en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2025 tel que présenté et joint en annexe

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en préfecture le :
 De la publication le :

Par délégation,
 La Directrice Générale
 Gabrielle BARRETT-JACQUET

BUDGET PRIMITIF 2025 par chapitre**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

| | | Exercice 2025 |
|--------------|--|-----------------------|
| | | BP |
| Total | 011 Charges à caractère général | 664 597,33 € |
| Total | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 2 744 328,37 € |
| Total | 023 Virement à la section d'investissement | 1 214 305,63 € |
| Total | 042 Opération d'ordre de transfert entre sections | 72 500,00 € |
| Total | 65 Autres charges gestion courante | 221 031,00 € |
| Total | 67 Charges spécifiques | 25 000,00 € |
| Total | 68 Dotations aux provisions et dépréciations | 718,00 € |
| Total | DEPENSES | 4 942 480,33 € |

FONCTIONNEMENT**RECETTES**

| | | Exercice 2025 |
|--------------|---|-----------------------|
| | | BP |
| Total | 002 Résultat de fonctionnement reporté | 1 353 351,54 € |
| Total | 013 Atténuations de charges | 47 119,00 € |
| Total | 70 Produits des services | 3 437 869,79 € |
| Total | 74 Dotations et participations | 4 401,00 € |
| Total | 75 Autres produits gestion courante | 99 739,00 € |
| Total | 77 Produits spécifiques | 0,00 € |
| Total | RECETTES | 4 942 480,33 € |

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

| | | Exercice 2025 |
|--------------|---|-----------------------|
| | | BP (dont RAR) |
| Total | 20 Immobilisations incorporelles | 50 592,00 € |
| Total | 21 Immobilisations corporelles | 1 494 913,72 € |
| Total | 23 Immobilisations en cours | 0,00 € |
| Total | DEPENSES | 1 545 505,72 € |

INVESTISSEMENT**RECETTES**

| | | Exercice 2025 |
|--------------|--|-----------------------|
| | | BP |
| Total | 001 Solde d'exécution d'inv. Reporté | 249 420,09 € |
| Total | 021 Virement de la section de fonctionnement | 1 214 305,63 € |
| Total | 040 Opération d'ordre de transfert entre sections | 72 500,00 € |
| Total | 10 Dotations, fonds divers, réserves | 7 280,00 € |
| Total | 13 Subventions d'investissement | 2 000,00 € |
| Total | RECETTES | 1 545 505,72 € |